

Commission composée de : Monique LEBERTOIS, Daniel BELLIER

Pour l'exercice 2009, la commission Financière a effectué deux déplacements de deux jours dans les bureaux de la fédération à Nice :

- en octobre 2009
- en février 2010 pour la clôture des comptes

Le déplacement d'octobre n'a pas été optimum. En effet, trop proche de l'arrêté des comptes de septembre, certaines écritures n'avaient pas encore été passées (dotations aux amortissements, stocks, ajustement de l'encaissement des licences assurances, salaires...). À noter que nombre de ces écritures relèvent du cabinet comptable qui est intervenu après notre déplacement.

En conséquence, l'analyse des comptes de charges/produits n'a valu que pour le constat de ce qui avait été comptabilisé, sans pouvoir tirer de conséquences sur le résultat ou l'évolution de celui-ci pour l'année 2009.

Notre intervention s'est donc centrée sur :

Les appels d'offres

31 dépenses entraînent dans ce cadre pour un total de 989 873 euros (dont 647 000 € relatifs aux assurances sur licences)

- 14 appels d'offres étaient impossibles : fournisseur unique (affranchissements de la poste, inscriptions à des clubs organisateurs d'évènements...) valeur de l'ensemble : 168 508 euros ;
- 17 appels d'offres sont considérés en interne comme effectués (valeur 821 365 euros). Mais sur ces appels d'offres :
- 11 concernent les assurances (affiliation directe par UFEGA) donc sans dossier au sein de la fédération (valeur 788 364 euros) ;
- 1 n'a pas été refait car déjà réalisé en 2005 (cabinet expertise comptable) (valeur 10 100 euros) ;
- Par différence, 5 auraient dû être réalisés. Sur trois dossiers consultés : deux étaient conformes – le troisième ne nous a pas été présenté.

⇒ Nous rappelons la nécessité de respecter les procédures d'appel d'offres inscrites dans le règlement financier.

À noter que les barèmes des procédures de consultations et appels d'offres ont été modifiés.

Fiscalité

Nous avons évoqué, en fin d'exercice précédent, le risque d'assujettissement aux diverses impositions consécutives aux activités commerciales [achats revendus, subventions soumises à TVA (Electrabel), et produits financiers éventuels] : TVA, taxe professionnelle et impôts société.

⇒ Nous constatons qu'aucune réflexion sur le sujet n'a été menée.

Subventions ministère de la Santé et des Sports

À partir de la convention signée le 26-06-2009, nous confirmons l'ajustement avec les produits enregistrés en comptabilité.

Lors de notre déplacement de février 2010 pour la clôture des comptes il nous a été transmis des comptes provisoires pour préparer notre intervention (l'écriture comptable concernant la répartition des licences-assurances était en cours de finalisation suite à une importante vérification des chiffres avec l'intranet fédéral).

Nous n'avons malheureusement reçu les documents définitifs que 48 H après notre départ. Bien qu'ajustés, nous n'avons pu en vérifier la cohérence.

Pour les contrôles effectués sur place :

Stock / donations

Il faut constater que le montant des achats consommés de marchandises s'élève à 29 168 euros pour un montant de chiffre d'affaires de 24 547 euros... Les donations diverses ne sont pas comptabilisées (ce qui ne remet pas en cause le résultat de l'exercice puisque c'est un transfert de charges).

Analyse de la masse salariale

Il ressort que l'augmentation de la masse salariale de 43 000 euros avant charges sociales patronales, est due à l'embauche d'une salariée à plein temps, à laquelle est venue s'ajouter l'augmentation annuelle des rémunérations.

⇒ Nous constatons que la procédure décrite dans le règlement intérieur n'a pas été respectée. En effet, la gestion des ressources humaines est du strict ressort du président, sans délégation envisagée. Les contrats de travail doivent donc être obligatoirement signés par lui.

Activités soumises à TVA / impôts commerciaux

Les seuils d'exonération de l'assujettissement à la TVA sont dépassés.

Si l'on additionne les activités qui sont soumises à la TVA (soit par leur nature commerciale, soit parce que le contrat signé avec le partenaire le mentionne) c'est près de 35 000 euros de TVA à reverser (de laquelle il faut identifier les frais directement imputables sur lesquels la TVA peut être récupérée).

En conséquence de la taxation à la TVA évoquée ci-dessus, il est à craindre que certaines des activités soumises soient considérées comme des activités commerciales, et que de ce fait, l'Administration fiscale réclame les impôts et taxes correspondants.

⇒ Le risque fiscal étant particulièrement important, le sujet doit absolument être solutionné sur l'exercice 2010.

Subventions versées

À partir de la comptabilité, nous avons pointé l'ensemble des subventions versées sur les pièces justificatives et par rapport au budget initial approuvé par l'assemblée générale annuelle.

Nous avons noté en général peu d'écarts, souvent constitués de budgets non utilisés, à l'exception du département KITE où nous avons constaté un dépassement de 5 500 € de subventions versées par rapport au prévisionnel.

À noter que cette année encore, la commission Financière n'a reçu à ce jour aucune saisine.

Durant sa mission, ces dernières années, la commission Financière a pu travailler en parfaite collaboration avec toute l'équipe du secrétariat.

Nous constatons que le travail d'équipe mis en place depuis le début de notre collaboration - 4 ans - porte ses fruits et que nous travaillons avec toute la transparence possible.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Sophie et Stéphanie qui sont disponibles, efficaces et nous réservent toujours le meilleur accueil.

Pour la commission Financière
Monique LEBERTOIS – Daniel BELLIER